

## Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 13 janvier 2026

Date de la convocation : 06 janvier 2026

Début de séance : 20 heures 30

Étaient présents : MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric,

Pouvoirs : de BRUTSAERT Gwënaëlle à BARBIER Mathieu, de MÉMAIN Martine à MARCHAL Sylvain

Était absent : VIOLLEAU Christophe

Secrétaire de séance : Rachel DRON

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025
- Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel
- Modification des statuts du SDEER
- Questions diverses

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 10 décembre 2025.

#### **2. Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir des travaux d'entretien des espaces verts et des bâtiments et que ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 19 janvier 2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- La création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 19 janvier 2026
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366
- La dépense correspondante sera inscrite au budget 2026

#### **3. Modification des statuts du SDEER**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions optionnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité Locale Compétente.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « activités accessoires », il est inséré à l'alinéa suivant : « *le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions optionnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du Code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité Locale Compétente* ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 24 novembre 2025

#### **Questions diverses**

- Lecture du courrier de remerciements pour la subvention versée pour la restauration de FORT BOYARD

#### **Manifestations à venir**

- 16 janvier : Cérémonie des vœux à la population à 18 h 30
- 18 janvier : Choucroute dansante « Comité des Fêtes »
- 23 janvier : Assemblée Générale « Les p'tits drôles du RPI »
- 24 janvier : Assemblée Générale des « Séniors Actifs »
- 30 janvier : Assemblée Générale des « Cavaliers de MAZERAY »
- 31 janvier : repas « FC MAZERAY »
- 03 février : Assemblée Générale du Comité des Fêtes
- 10 Mars : Conseil Municipal à 20h30

Séance levée à 21h26

Le secrétaire de séance,  
Rachel DRON

Le Maire,  
Sylvain MARCHAL